

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE

Décision n°22-12/2025

Objet **Contrat de vente de gaz naturel concernant le logement nommé « Maison 3S » situé au 3 rue Victor Bettencourt à Port-Jérôme-sur-Seine**

La Présidente du CCAS de PORT-JÉRÔME-SUR-SEINE,

Vu le Code de l'action sociale et des familles et notamment son article R.123-21,

Vu la délibération du Conseil d'Administration en date du 25 juin 2020, déléguant ses pouvoirs à la Présidente et notamment pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services passés qui peuvent être réglementairement passés selon la procédure adaptée,

Considérant que le contrat de fourniture de gaz naturel pour le logement nommé « Maison 3S » situé au 3 rue Victor Bettencourt à Port-Jérôme-sur-Seine, nécessite d'être renouvelé,

Vu la proposition de contrat faite par la société ENGIE, pour la vente de gaz naturel, pour une période de 12 mois avec une prise d'effet au 1^{er} janvier 2026 jusqu'au 31 décembre 2026,

DÉCIDE

DE PASSER avec la société ENGIE un contrat de vente de gaz naturel concernant le logement nommé « Maison 3S » situé au 3 rue Victor Bettencourt à Port-Jérôme-sur-Seine, à compter du 1^{er} janvier 2026 jusqu'au 31 décembre 2026, pour un montant en Terme de Quantité (TQ) de 32,83 € HT /MWh et en Terme de Quantité d'Acheminement (TQA) de 12,08 € HT /MWh et un abonnement mensuel de 19,11 € HT,

D'IMPUTER la dépense sur les crédits qui seront au budget 2026 et suivants.

Fait à Port-Jérôme-sur-Seine,
le 15 décembre 2025

**Pour la Présidente et par délégation,
La Vice-présidente**


CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE
PORT-JÉRÔME-SUR-SEINE
Hélène BRICLAIS